

dernière en conseillant les femmes d'Ottawa sur la manière de faire leur marché. Certaines ménagères d'Ottawa ne sont pas très satisfaites de son programme; elles se demandent si le ministre ferait mieux qu'elles s'il devait faire son marché tous les jours. Notre pays connaît l'inflation, causée en grande partie par les mesures que nous croyons devoir prendre pour venir en aide à certains groupes de personnes. Je le répète, il faut, selon nous, mettre en œuvre sans tarder un programme qui permettrait d'aider à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins et il y aurait lieu de prêter main forte aux provinces à cette fin.

Je voudrais mentionner un autre détail concernant ce projet. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler. Il s'agit du coût des programmes d'aide sociale. Je ne suis pas toujours d'accord avec le ministre des Finances, mais j'admets que le coût de ce programme dépasse nos moyens. Beaucoup de gens adhèrent présentement à des régimes d'assurance médicale qui disparaîtront. Je n'ai pas encore vu de programme gouvernemental qu'une entreprise privée n'eût pas réalisé à meilleur marché et je félicite encore le ministre des Finances de s'en être rendu compte.

Examinons un ou deux de nos programmes à tendance socialiste. Nous sommes satisfaits de notre programme d'hospitalisation. C'est une bonne mesure législative, mais elle n'est pas obligatoire. Chacun est libre d'y adhérer. J'ai évoqué la question des frais. En 1958, au moment où le gouvernement conservateur a instauré le régime d'hospitalisation, les paiements versés par le gouvernement fédéral aux provinces se sont élevés à 158 millions de dollars. En 1962, quatre ans plus tard, ces paiements atteignaient 420 millions, soit presque trois fois plus. J'ai siégé au comité qui a étudié le régime de pensions du Canada. On a constamment attiré l'attention du gouvernement sur le fait que les frais d'un régime de ce genre restent rarement, sinon jamais, stationnaires. Nous connaissons, à cet égard, l'expérience des États-Unis dont le programme coûte cinq ou six fois plus que ce qui avait été prévu. Un député l'a dit l'autre jour, lorsqu'on présente une mesure sociale de ce genre, c'est pour toujours. Il est presque impossible de revenir en arrière dans le cas d'une mesure législative de ce genre. On peut y apporter des modifications, mais le principe demeure immuable.

● (5.10 p.m.)

Il m'arrive parfois de me demander ce que nous faisons pour les générations futures sinon polluer nos cours d'eau et détruire nos bonnes terres arables. Ces programmes d'aide sociale incitent-ils notre jeunesse à se montrer économe? Ce programme «du berceau à la

tombe», dont on parle tant, est-il vraiment favorable à chacun de nous? Quel droit avons-nous de légiférer pour les générations futures? En vérité, quel droit avons-nous de discuter la mesure législative concernant un programme de ce genre qui n'entrera pas en vigueur avant deux ans? Non, Monsieur l'Orateur, je crois que cette mesure législative doit être envisagée sous un autre angle.

Quant à moi, monsieur l'Orateur, je voterai pour l'amendement. Peu m'importent les gens d'après qui nous ferions de l'obstruction systématique, ou ceux d'après lesquels je me suiciderais, sur le plan politique, en votant contre la mesure.

Si je dis cela, monsieur l'Orateur, c'est qu'un grand nombre de mes commettants qui ont voté pour moi plusieurs fois m'ont envoyé ici parler en leur nom pour tâcher, si possible, de convaincre le gouvernement de les laisser organiser leur propre vie, de les laisser libres de choisir les genres de programmes qui leur plaisent. Je pense que c'est la raison pour laquelle je suis délégué ici, monsieur l'Orateur.

En terminant, j'aimerais mentionner un éditorial paru dans la *Gazette* de Montréal du mercredi 12 octobre 1966. Il s'intitule: «Non seulement quand, mais comment» et parle de la futilité d'une bonne part du débat sur la question. Il porte sur le moment choisi pour le programme et signale que le débat n'a pas révélé comment on défraiera le programme et combien il coûtera en fin de compte. Et l'article conclut:

Mais les débats animés des dernières semaines n'ont même pas posé les questions, encore moins amorcé les solutions. Le débat a porté sur le moment de l'entrée en vigueur du programme; l'an prochain ou l'année suivante ce qui n'a rien à voir ici.

On peut espérer que d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 1968 on discutera davantage des véritables principes que soulève l'assurance frais médicaux, et moins des aspects secondaires; qu'on discutera plus du fond et moins de la forme.

**M. Milton L. Klein (Cartier):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer l'assurance frais médicaux. J'ai hâte que sa portée soit élargie et que les Canadiens requérant par exemple des lunettes ou des dentiers puissent en obtenir grâce à ce régime. Législateurs, nous recherchons des améliorations. Nulle mesure législative n'est parfaite. La nature elle-même n'est pas parfaite. Par exemple, je n'ai jamais pu comprendre pourquoi l'être humain est doté d'une seconde dentition à 5 ans plutôt qu'à 50. Toutefois, nous ne saurions changer la nature.

Comme le préopinant l'a signalé à son tour il importe que l'application de l'assurance frais médicaux soit irrévocable. Cependant,